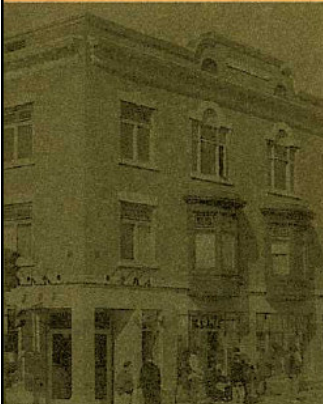


Vieux-Québec
Cap-Blanc
Colline parlementaire

Rapport annuel 2010

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

Table des matières

Mot du président

1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
1.1	Ses membres au 31 décembre 2010.....	5
1.2	Son fonctionnement.....	5
1.3	Participation du public aux assemblées.....	6
1.4	Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement.....	6
2.	LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
3.	MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	12
4.	LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	15
4.1	Les participations à des comités de la Ville, à des organismes ou des regroupements.....	15
4.2	Les autres participations.....	15
5.	LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER.....	16
6.	LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX.....	16
7.	BILAN ET ÉTATS FINANCIERS.....	17

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2010-2011, couverte par ce rapport annuel du conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, en est d'abord une de transition, en raison du changement de garde de ses membres, mais en est aussi, de poursuite des travaux amorcés par le conseil sortant dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour les en remercier et féliciter du même souffle, les membres qui se sont jointes à nous, le 7 décembre dernier.

Cette poursuite des travaux d'harmonisation s'est exprimée notamment lors des consultations publiques visant à reconnaître de plein droit 27 des 28 établissements d'hébergement en droits acquis dont certains avaient des éléments non conformes. Mais elle s'est aussi exprimée dans les rencontres systématiques tenues avec les directions d'urbanisme, du transport et des grands événements afin de faire le point sur l'état d'avancement des actions identifiées au Plan directeur et mettre sur pied des comités de travail qui en assureront le suivi.

C'est aussi une année de définition d'ordre de priorité de nos interventions dans les dossiers qui nous occupent, notamment, i) le suivi du Plan directeur d'aménagement du quartier; ii) la mise en place d'un comité transport et circulation chargé de faire corriger les irritants en cette matière; iii) la participation du conseil au comité des travaux d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu de Québec; iv) la mise sur pied d'un comité des Grands événements chargé de mettre en place des mécanismes d'atténuation des événements à se tenir dans le quartier; v) de même que la demande de mise sur pied d'un comité de suivi Administration portuaire/Ville sur l'Agora.

Si le conseil de quartier est d'abord un lieu d'échanges et de consultation entre les citoyens et l'administration de la Ville, il a été aussi cette année, un lieu d'expression du pouvoir d'initiative du conseil. Des interventions ciblées portant sur i) le classement du YMCA de la Place d'Youville, ii) la préservation du droit de recours des citoyens au référendum décisionnel comme outil de la participation citoyenne, ii) l'appui au projet des Gens de baignade au bassin Louise; iii) le moratoire sur l'octroi de permis de construction de résidence de tourisme dans les zones mixtes; iv) ou encore la mise à niveau de la piscine du Petit séminaire de Québec afin de la rendre disponible aux gens du quartier, ont été dirigées au conseil d'arrondissement. D'autre part, des Mémoires ont été déposés auprès des autorités de la Ville sur le Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire et sur le Plan de mobilité durable, de même qu'auprès du Secrétariat des Commissions parlementaires de l'Assemblée nationale sur le projet de Loi sur le patrimoine culturel.

Ce pouvoir d'initiative s'est aussi traduit par une participation active aux États généraux du Vieux-Québec sous l'égide du Comité de citoyens du Vieux-Québec puis à la revitalisation de la Table de concertation des neuf (9) conseils de quartier de l'Arrondissement sous l'impulsion de nos collègues du conseil de quartier de Saint-Roch et à la définition d'enjeux communs comme les impacts sur le transport et la circulation des importants travaux d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu ou bien l'aménagement du projet du Diamant de Robert Lepage à la frontière des deux territoires ou encore, la réflexion à faire sur les destinées du bassin Louise et sur la tenue de grands événements sur le territoire de l'Arrondissement.

À la faveur des quelque 75 activités et thèmes d'intervention recensés au plan d'action du conseil de quartier pour cette année, il y en a que nous devons garder à l'œil sur notre tableau de bord d'une année sur l'autre par exemple, la reconduction de l'interdiction des véhicules lourds en transit sur le boulevard Champlain pendant la période estivale que nous pensions acquise, mais

qui nous sollicite à nouveau ou encore la participation pour une 3^e année consécutive au comité sur la gestion de l'hébergement touristique qui bien qu'ayant déposé son bilan en début d'année nous interpellera prochainement.

Avant de présenter plus avant le bilan détaillé des travaux de cette année, permettez-moi de remercier chaleureusement ceux et celles qui encore une fois, à titre bénévole, participent, s'impliquent, nous assurent de leur présence précieuse comme membres du conseil d'administration, citoyens du quartier, représentants des commerçants, ou encore en tant que fonctionnaires de la Ville et en tant qu'élus.

La qualité de vie d'un quartier et d'un arrondissement repose sur une composante qui peut sembler difficile à obtenir, mais qui s'avère néanmoins indispensable à sa réussite, soit un mode de gouvernance basé sur des échanges crédibles et constructifs entre le pouvoir politique, l'administration municipale et le citoyen qui les rendent vivants et leur donnent une âme.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink that reads "D. L'Anglais". The signature is written in a cursive style with a small flourish at the beginning.

Denis L'Anglais

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ses membres au 31 décembre 2010

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote

Monsieur Denis L'Anglais	Président
Monsieur Benoît Bossé	Vice-président
Madame Françoise Sorieul	Trésorière
Madame Michèle Gagnon	Secrétaire
Madame Jennifer-Émilie Desbiens	Administratrice
Madame Michèle Doré	Administratrice
Madame Margo Ménard	Administratrice
Monsieur Gilles Dufour	Administrateur
Monsieur Louis-Jean Rousseau	Administrateur

Membre sans droit de vote :

Madame Anne Guérette Conseillère municipale, district du Vieux-Québec - Montcalm

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : mesdames Sophie Aubry, Clarisse Dehont, Lyne Fafard et messieurs Serge Béhar, Pierre de Billy, Daniel Deraîche et Rénaud Goulet.

Secrétaire de rédaction

Madame Nancy Gaudreau et monsieur Jacky Rioux

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Monsieur André Martel Conseiller en consultations publiques

Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat composition du conseil d'administration

En 2010, outre l'assemblée annuelle et une assemblée spéciale pour l'élection d'un membre au conseil d'administration, le conseil a tenu douze assemblées. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Le premier rôle du conseil de quartier est de faciliter la consultation de la population à l'échelle du quartier. Il est de plus habilité, dans le cadre de la mission et des pouvoirs de la Ville de

Québec et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées par la Ville ou qu'il obtient d'autres sources, à prendre des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier.

Neuf personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Un siège est réservé à une personne qui représente un établissement commercial, industriel ou institutionnel du quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans. La conseillère municipale du quartier est membre du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase. Généralement, les assemblées se tiennent le troisième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « Ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en composant le 418 641-6100. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca dans la bande déroulante « liens rapides », sujet « conseils de quartier ».

Adresse de correspondance et personne-ressource de l'arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

399, rue Saint-Joseph Est

Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource à l'Arrondissement est :

Monsieur André Martel, conseiller en consultations publiques

Arrondissement de La Cité-Limoilou, Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif

Téléphone : 418 641-6101, poste 3114

Courriel : andre.martel@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Circulation des camions de transit en saison estivale sur les artères quai Saint-André, rue Dalhousie et boulevard Champlain

En réponse à une lettre adressée par le conseil de quartier au ministère des Transports, ce dernier confirmait que l'interdiction de circulation pour le transport lourd de transit serait reconduite pour les prochaines saisons estivales. Cette confirmation fut également donnée par le directeur de la Division du transport de la Ville de Québec à l'assemblée du conseil de quartier du 29 septembre 2010. Cependant, par mesure de prudence, nous déposons annuellement une demande de reconduction.

Comité sur la révision des conditions de stationnement sur la colline Parlementaire

Le comité créé en 2009 pour examiner la problématique du stationnement dans le secteur Grande Allée, a tenu une rencontre de travail, le 8 février 2010 et déposait dans les jours suivants, un rapport au conseil de quartier. Le rapport pose clairement la problématique du stationnement dans ce secteur et propose des pistes de solutions. On y a fait état notamment des questions relatives au bruit, aux déplacements des jeunes et à l'encombrement des espaces de stationnements sur rue. Le rapport suggère entre autres l'organisation d'une campagne de civisme et d'éducation à la consommation raisonnable d'alcool. En juillet dernier, une mesure découlant directement de ce rapport, a été mise en place par la Ville qui a introduit la vignette de stationnement sur rue pour les résidents de l'avenue Wilfrid-Laurier, entre Place George V et le Cour du Général-De Montcalm. Dans le même tronçon de rue, les places de stationnement avec des parcomètres sont dorénavant interdites après 22 h.

Comité de travail sur la circulation et le bruit dans le quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire

Le groupe de travail composé de messieurs Daniel Deraîche, Rénaud Goulet et madame Lyne Fafard assistés de madame Claudette Bhérer, de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean, a déposé le 16 février son rapport portant sur les problèmes communs à ces trois secteurs. De fait, il s'agit de la vitesse, de la circulation des autobus urbains et touristiques, des motos et motocyclettes, des camions et cyclistes ainsi que sur le sens de la circulation et le lien entre la Haute-Ville et la Basse-Ville.

Quant au bruit identifié, il provient aussi bien de la circulation automobile, du déplacement de la foule lors de grands événements que des installations sonores des spectacles ou bien encore en raison des activités quotidiennes des commerçants et des industries portuaires. La quantité et la qualité du mobilier urbain et son adéquation aux besoins des utilisateurs a aussi fait l'objet de questionnement, qu'il s'agisse du nombre et de l'emplacement des bornes d'information, de l'affichage, du nombre et du déploiement de même qu'une signalisation adéquate et uniformisée des toilettes publiques accessibles sur le territoire.

À l'initiative de commerçants de la rue Saint-Jean, le stationnement en soirée ou en fin de semaine au parc de stationnement Chauveau a été fixé au tarif de 5 \$.

Comité sur la circulation, le transport et le stationnement dans le Vieux-Québec

À sa réunion du 29 septembre 2010, le conseil de quartier a reçu la visite de monsieur Marc des Rivières, directeur de la Division du transport de la Ville de Québec. Ce dernier a évoqué le

manque de ressources humaines et la multitude des demandes provenant de tous les quartiers pour expliquer que la Ville ne pouvait donner suite à l'élaboration d'un Plan de circulation du quartier, malgré les orientations en ce sens adoptées par le conseil municipal pour le Plan directeur de quartier. Toutefois, il s'est montré disposé, en collaboration avec les membres du conseil de quartier, à procéder à l'identification des problèmes spécifiques liés à la circulation, au transport et au stationnement, à en préciser la nature et l'ampleur, à élaborer des solutions possibles au plan technique et légal. Sous réserve de leur faisabilité et de l'assentiment de la population concernée, on amorcerait alors leur mise en œuvre.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration adoptait la résolution CA-10-45 créant un comité sur le transport, la circulation et le stationnement composé de monsieur Benoît Bossé et de mesdames Michelle Doré et Margo Ménard du conseil de quartier ainsi que de mesdames Michèle Dumas et Christine Gosselin, citoyennes. De plus, messieurs Maxime Lapointe, Laurent Dorval, André Martel et mesdames Françoise Roy et Sandra Guilbert de la Ville ont été désignés pour participer à titre de personnes ressources aux travaux de comité. Le mandat porte sur l'analyse de l'état de situation des 17 actions et des mesures inscrites au plan directeur de quartier touchants la circulation et le stationnement et de dresser la liste des problèmes qui persistent afin d'y apporter une solution.

Le comité s'est réuni à deux reprises, en novembre et au terme de l'exercice, ses membres ont identifié 39 problèmes spécifiques et ont formulé 8 questionnements d'ordre plus général (voir tableau). Une rencontre des membres du comité de travail, prévue au début février 2011, a dû être reportée sine die puisqu'elle est subordonnée à une rencontre préalable entre les fonctionnaires responsables du dossier et la direction de l'Arrondissement.

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire

Après avoir échangé en mai 2010 avec leurs collègues des conseils de quartier Montcalm et Saint-Jean-Baptiste, le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire a déposé un mémoire lors de la consultation publique tenue le 9 juin 2010 à l'hôtel Château Laurier. Quelques mois plus tard, dans le cadre d'une seconde consultation, tenue le 16 octobre portant cette fois-ci sur les modifications proposées par le conseil municipal à la réglementation de zonage découlant de l'adoption du PPU, le conseil de quartier a renouvelé par résolution (CA-10-54) les recommandations qu'il avait déjà formulées au moment du dépôt de son mémoire, en juin 2010.

Stratégie de développement et de gestion des établissements d'hébergement touristique du Vieux-Québec et vocation résidentielle du quartier

Ce comité, dont est membre madame Françoise Sorieul, s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année pour sensibiliser les membres de la Chambre des Notaires, de l'Association des Agents immobiliers, le Regroupement des Assureurs ainsi que les responsables de la tarification commerciale à Hydro-Québec à la problématique de l'hébergement touristique illégal dans le Vieux-Québec. Le 30 novembre, les représentants de la Ville déposaient un 1^{er} bilan du plan d'action 2007-2010 concernant les 3 volets de cette stratégie : i) information; ii) sensibilisation et besoin; iii) répression sous forme de constats d'infraction et de poursuites judiciaires. Les deux premiers volets portaient sur l'information touchant la réglementation municipale et gouvernementale en matière d'hébergement illégal, de même que sur le partenariat et la concertation développée entre les responsables de ce dossier à la Ville, le comité de citoyens du Vieux-Québec, le conseil de quartier, les autorités gouvernementales (ministère du Tourisme, ministère du Revenu, Hydro-Québec) les corporations professionnelles dans un but de prévention

et de détection de l'hébergement illégal, lequel a des impacts sur la taxation, les coûts d'assurances et sur la concurrence déloyale qui en résulte pour les établissements hôteliers qui se conforment. Ce bilan sera présenté aux citoyens lors de l'assemblée générale de mars 2011. Le 3^e volet porte sur les constats d'infractions signifiés et sur les poursuites judiciaires intentées par la Ville pour faire respecter la réglementation.

Lors d'une rencontre en décembre, les représentants de la Ville ont apporté quelques précisions sur les moyens de mise en œuvre de leur stratégie, notamment l'arrimage des réglementations provinciales et municipales en matière d'octroi de permis et ouverture d'un poste d'inspecteur en tourisme. Le conseil de quartier estimant que cette question méritait un suivi approprié a adopté une résolution demandant qu'un bilan semestriel leur soit fait par les responsables de ce dossier.

Par ailleurs, le 15 juin dernier, un nouveau cadre réglementaire des établissements touristiques en droits acquis, touchant 27 de ces établissements, situés dans des zones où ils n'étaient pas autorisés, a fait l'objet d'un débat en consultation publique. Au terme, de cette consultation et en cohérence avec les modifications de zonages auxquelles elle a donné lieu pour six établissements, il y eu régularisation de leur situation assortie d'une intention claire de membres du conseil de quartier de ne tolérer aucune autre dérogation à cet égard.

La question de transformation de certains espaces de zone mixte en résidences de tourisme plutôt qu'en logement pose la question de l'érosion du nombre d'unités de logements disponibles dans le quartier. Le conseil de quartier estimant qu'il faille rester alerte sur cette tendance lourde et prenant acte du refus du Conseil d'arrondissement de donner suite à sa demande d'instauration d'un moratoire sur le développement des résidences de tourisme sur son territoire, a choisi de réitérer à nouveau sa position en adoptant la résolution CA-10-08, portant opposition à l'ouverture de résidences de tourisme en zones mixtes.

La conseillère municipale pour le quartier, madame Anne Guérette, a demandé du reste au directeur de l'Arrondissement qu'une carte identifiant tous les sites possibles d'aménagement de résidences de tourisme en zone mixte sur le territoire soit dressée afin de prendre la mesure exacte du problème en perspective.

Grands événements et Table de concertation

Un tableau de bord déposé le 29 septembre, élaboré à partir des informations livrées par le Bureau du développement touristique et des grands événements (BDTGE) à la demande du conseil de quartier, recensait près de 50 événements occupants 390 jours tenus dans le quartier pour la seule année 2009-2010. Ce document d'abord remis à la présidente du conseil d'arrondissement a été aussi remis au nouveau directeur du BDTGE, monsieur Étienne Talbot, afin de souligner l'importance d'étudier les impacts d'autant d'événements en zone historique et d'en répartir éventuellement plus équitablement la tenue chez d'autres arrondissements.

Le dépôt de ce tableau a permis de formuler officiellement au conseil d'arrondissement une demande afin d'autoriser le Bureau du développement touristique et des grands événements à participer à un comité de travail chargé de réfléchir sur les mesures d'atténuation possibles de ces événements dans le quartier, mais aussi pour identifier les lieux alternatifs possibles pour la tenue de tels événements.

En effet, à la faveur de la revitalisation de la Table de concertation des conseils de quartiers de l'Arrondissement, mécanisme informel de coordination des questions communes aux 9 quartiers de l'Arrondissement, il y a eu manifestation d'intérêt de leur part à recevoir sur leur territoire

davantage d'événements, sans s'engager spécifiquement sur aucun événement en particulier, cependant.

Comité de suivi des activités de l'Agora

Le conseil de quartier a logé une demande, laissée sans réponse à ce jour, à l'Administration portuaire de constituer un comité de suivi des activités de l'Agora situé sur la Pointe-à-Carcy. Profitant du changement à la direction de l'Administration portuaire, il y aura relance de cette demande afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un tel comité avant la tenue des activités de la programmation estivale 2011.

Comité de suivi Projet d'agrandissement et de rénovation de L'Hôtel-Dieu de Québec

L'Hôtel-Dieu a fait droit à la demande du conseil de quartier d'être représenté au Comité de suivi résidents, commerçants et institutions qui sera appelé à être régulièrement consulté sur le projet d'agrandissement et de rénovation de L'Hôtel-Dieu de Québec. Madame Margo Ménard a accepté d'y siéger.

Parcs, équipements de loisirs et étude des besoins en loisirs

Des rencontres avec les fonctionnaires de la Ville ont porté sur l'aménagement du parc de l'Esplanade avec une transformation de la pataugeoire en jeux d'eau en harmonie avec le paysage historique du Vieux-Québec. Il a également été question de la poursuite de l'aménagement du parc Notre-Dame-de-la-Garde et des souhaits exprimés par les résidents à cet égard.

Le projet de la Mairie de transformer les Jardins de l'Hôtel-de-Ville en miroir d'eau ouvert à l'amusement des enfants a suscité quelques réserves compte tenu de l'aménagement du parc de l'Esplanade situé tout à côté ainsi que du besoin manifesté par les résidents du quartier Montcalm de mettre à niveau les installations aquatiques attenantes au Musée national des beaux-arts du Québec auxquelles ont aussi accès les résidents du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire.

Enfin, il convient de souligner que le Directeur général du Petit Séminaire de Québec a annoncé qu'au terme de l'entente à intervenir entre l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et l'institution d'enseignement secondaire, la piscine récemment rénovée avec l'appui financier de la Ville et du conseil de quartier sera désormais ouverte à l'usage des résidents du quartier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines mesures du Plan directeur de quartier eu égard aux équipements et à l'offre de loisirs, il a été convenu de procéder d'abord à une étude de besoins qui serait menée par un comité Ville - conseil de quartier. Monsieur Denis L'Anglais représente le conseil dans ce dossier.

Suivi des États généraux du Vieux-Québec (27 au 29 octobre)

Le conseil de quartier, dont certains de ses membres ont participé activement aux assises des États généraux du Vieux-Québec tenus sous l'égide du Comité de citoyens du Vieux-Québec, n'a pas hésité à féliciter ses organisateurs et à appuyer la Déclaration de principes et les recommandations issues de cet événement, puisque plusieurs d'entre elles rejoignaient nombre d'orientations et d'actions adoptées du Plan directeur de quartier.

Mémoire sur le projet de loi no 82 sur le patrimoine culturel

Le conseil de quartier a déposé en décembre dernier, auprès du Secrétariat de la Commission parlementaire sur la Culture, un Mémoire portant sur le projet de loi sur le patrimoine culturel parrainé par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. En effet, le conseil de quartier appelé à agir sur ce territoire à caractère patrimonial pour l'Humanité s'est senti fortement interpellé pour proposer des amendements ayant pour effet de donner davantage de voix aux citoyens pour l'identification, la reconnaissance et la protection d'un bien patrimonial matériel et immatériel. Le conseil de quartier a été invité à présenter son Mémoire dont a pris acte le conseil de quartier en séance régulière du 17 novembre dernier, devant les membres de la Commission parlementaire à la faveur de la reprise des travaux parlementaires de mars 2011.

Mémoire sur Plan de mobilité durable

Le conseil de quartier a été appelé à rédiger un Mémoire en réaction au Plan de mobilité durable déposé par les autorités municipales. Ce mémoire déposé en octobre 2010, tout en se félicitant de l'initiative des autorités municipales en matière de mobilité durable, déplorait que nombre de mesures proposées touchaient des secteurs de la ville de Québec dont le développement résidentiel est à venir plutôt que de répondre aux besoins actuels en matière d'amélioration de la desserte des parcours les plus achalandés. L'idée d'une piste cyclable mérite que l'on pousse davantage les études pour bien choisir l'artère sur laquelle cette piste serait aménagée à moindre coût et qu'il y ait davantage de liens mécaniques prévus à ce Plan afin de permettre aux résidents des quartiers Cap-Blanc et Saint-Roch de rallier cette future piste cyclable tout en rendant davantage accessible aux cyclistes la Promenade Champlain.

Le conseil, en marge de ce Mémoire, avait déjà évoqué la nécessité de concevoir un nouveau parcours Ecolobus et a donc saisi les conclusions d'un débat sur le sujet pour intégrer dans ce Mémoire la pertinence sinon la nécessité de poursuivre cette idée puisqu'elle tient compte des besoins des résidents de Saint-Jean-Baptiste et de la colline Parlementaire.

Plan directeur de quartier

Le Plan directeur de quartier constitue à toutes fins pratiques le livre de chevet des membres du conseil de quartier qui voient à s'assurer de sa mise en œuvre systématique dans le cadre des budgets annuels adoptés par les autorités municipales. Bien que le conseil ait demandé un bilan de l'ensemble des actions du plan directeur de quartier, l'Arrondissement s'est engagé à présenter annuellement un bilan des actions prioritaires et des autres actions du plan qui ont fait l'objet d'une intervention spécifique de la Ville dans le territoire du plan directeur de quartier. En lien avec ces actions, à l'occasion, des services de la Ville participeront aux travaux du conseil, comme ce fut le cas en matière de transport, de loisirs et de la gestion du territoire.

Autres actions

En vrac et en ordre dispersé, le conseil de quartier a été saisi ou a été invité à se prononcer autant sur le maintien du droit au référendum décisionnel à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que certaines autorités politiques municipales voudraient voir disparaître, que sur les chevalets portemenus des restaurants du quartier, ou sur le projet de développement immobilier à l'ombre de la Tour Martello et le projet de condominiums Port Dauphin de l'îlot Saint-Nicolas sur la rue des Vaisseaux du Roi, ou encore sur les inquiétudes formulées par les résidents de l'Îlot Jeanne-d'Arc concernant l'achalandage après les heures de fermeture des bars ou lors de la tenue de grands événements dans le secteur de la Grande Allée, ou encore sur la question de réserver un poste

budgétaire pour la constitution d'un Fonds d'initiative commune entre les conseils de quartier de l'Arrondissement devant servir à des formations conjointes non autrement offertes par la Ville.

Enfin, d'autres sujets appelés à être à nouveau portés à l'ordre du jour des travaux du conseil, comme la revitalisation du Marché du Vieux-Port ou encore sur les destinées à réserver au bassin Louise, à l'aménagement du projet « Le Diamant » de Robert Lepage sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency assorti éventuellement d'un Jardin chinois, ont émaillé les échanges nourris des membres du conseil de quartier tout au long de la dernière année.

Conclusion

Une année 2010-2011 dotée de nombreuses questions, activités et interventions citoyennes de proximité qui démontrent à nouveau, si besoin était, l'importance de cette institution qu'est le conseil de quartier pour canaliser et exprimer la vie de quartier.

3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2010 les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier dispose d'un pouvoir de recommandation. Le conseil de quartier s'est prévalu de ce droit dans neuf dossiers. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil de quartier.

Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire
Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif, de janvier à décembre 2010

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Marge de recul sur la Grande Allée 2010-02-16	Recommander à l'arrondissement de La Cité-Limoilou la modification du Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de modifier la marge de recul à l'axe à 17 mètres, au lieu de 10 mètres, dans les zones de la Grande Allée Est (11 038 Cc, 11 042 Mb et 11 043 Mb), R.C.A.1V.Q.8.	Semblable à la recommandation
Consultation Urbanisme et zonage	Nombre de restaurants dans la zone délimitée par les rues des Jardins, Sainte-Anne, du Fort et de Buade 2010-03-16	Recommander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le règlement RCA1VQ.13 afin de réduire à 7 (au lieu de 8) le nombre de restaurants autorisés dans la zone 11049 Ma. Le tout évitera l'ajout d'un restaurant dans la zone.	Semblable à la recommandation
Information Plan directeur de quartier	Bilan du plan directeur de quartier 2010-05-18	Présentation du bilan des actions prioritaires du plan directeur de quartier.	Sans objet
Consultation Urbanisme et zonage	Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire 2010-06-09	Le conseil a déposé et présenté un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur les orientations, objectifs, actions et zonage du PPU, le 9 juin 2010.	Le conseil municipal a adopté le PPU en juillet 2010. En très grande partie, le PPU adopté correspond à ce qui avait été présenté à la consultation de juin.
Consultation Urbanisme et zonage	Développement et gestion des établissements d'hébergement touristique du Vieux-Québec 2010-06-15	Le conseil a formulé 18 recommandations dans ce dossier dont on peut trouver le contenu au procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2010.	Une grande partie des recommandations du conseil a été retenue. Parmi celles non retenues, notons celle visant à ne pas autoriser la résidence de tourisme dans les établissements hôteliers reconnus situés dans les zones résidentielles.
Information Hôtellerie	Présentation de la Stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers. 10-06-15	Présentation publique de la mise à jour de l'information de la Stratégie de gestion et de développement des établissements d'hébergement touristique.	Sans objet
Consultation Urbanisme et zonage	Hôtellerie au 8-10, rue de la Terrasse-Dufferin 2010-09-21	Recommander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou : - D'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 212 423 par certains usages – R.C.A.1V.Q. 36;	Projet de modification abandonné à la suite de la signature de requêtes dans le cadre du processus d'approbation référendaire.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
		<p>- D'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 212 423 par certains usages – R.C.A.IV.Q. 37;</p> <p>- D'exclure de ces deux projets de règlement les usages du groupe Commerce 11 - résidence de tourisme.</p>	
<p>Consultation Urbanisme et zonage</p>	<p>Augmenter le contingentement du nombre de restaurants autorisés dans la zone 11056 (rue du Petit-Champlain, côte de la Montagne) 20, rue du Cul-de-Sac, commerce la Courge 2010-09-21</p>	<p>Recommander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou que la Ville crée une nouvelle catégorie d'usage qui permettrait la réalisation de projets de dégustation et de mise en vente de produits du terroir, incluant la consommation d'alcool sur place.</p>	<p>En attente.</p>
<p>Information Utilité publique</p>	<p>Présentation de l'inventaire des toilettes publiques du Vieux-Québec 2010-09-29</p>	<p>Le conseil et le public ont fait des suggestions sur plusieurs aspects, notamment, le nombre, la localisation, les heures d'ouverture, la signalisation, l'information et la sensibilisation.</p>	<p>Un plan d'action est en élaboration</p>
<p>Consultation publique Plan de mobilité durable</p>	<p>Vivre et se déplacer autrement - Plan de mobilité durable 2010-10-05</p>	<p>Le conseil a participé aux audiences publiques sur le plan de mobilité le 5 octobre 2010 en déposant un mémoire.</p>	<p>En attente. Le rapport du groupe de travail sur la mobilité durable est attendu au début de l'année 2011.</p>
<p>Information Loisirs et vie communautaire</p>	<p>Réaménagement du parc de l'Esplanade et jeu d'eau 2010-10-19 2010-12-07</p>	<p>À l'assemblée d'octobre, le conseil a pris connaissance des intentions de la Ville concernant la transformation de la pataugeuse en jeu d'eau et certaines améliorations au parc. Les membres du conseil ont formulé des suggestions. Le jeu d'eau a été présenté à l'assemblée du conseil du 7 décembre. Les membres du conseil se sont montrés favorables au design proposé.</p>	<p>Le jeu d'eau sera construit à l'automne 2011.</p>
<p>Consultation Urbanisme et zonage</p>	<p>Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire 2010-11-17</p>	<p>En novembre, dans le cadre de la consultation de l'Arrondissement qui visait à assurer la concordance du règlement de zonage de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou avec le zonage inscrit au PPU, le conseil a transmis son opinion à l'Arrondissement. Essentiellement, le conseil a réitéré les recommandations qu'il avait formulées en matière de zonage en juin 2010.</p>	<p>Puisqu'il s'agissait d'un exercice de concordance, le règlement de zonage de l'Arrondissement a été modifié en décembre en fonction du PPU adopté en juillet 2010 par le conseil municipal.</p>

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Les participations à des comités de la Ville, à des organismes ou des regroupements

En raison des impacts certains que nombre de dossiers ont sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens et des résidentes et résidents du quartier, le conseil de quartier participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de ces organismes et regroupements, soit par des rencontres informelles de concertation des présidents des neuf (9) conseils de quartier de l'Arrondissement afin de coordonner les dossiers communs à l'ensemble. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier un mandat à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2010, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Comités de la ville, Organisme ou regroupement	Délégué
Comité de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec	M ^{me} Françoise Sorieul
Comité sur le stationnement dans le Vieux-Québec	MM. Daniel Deraïche, Rénaud Goulet et M ^{me} Lyne Fafard
Comité sur le stationnement sur l'avenue Wilfrid-Laurier et dans le secteur de la colline Parlementaire	Mme Lyne Fafard
Comité sur la circulation, le transport et le stationnement	M. Benoît Bossé, M ^{mes} Michèle Doré, Margo Ménard ainsi que Mmes Michèle Dumas et Christine Gosselin
Table de concertation des conseils de quartier de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou	M. Denis L'Anglais
Comité de suivi du projet d'agrandissement du CHUQ	M ^{me} Margo Ménard

4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2010, les membres ont participé aux activités suivantes :

Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;

Participation aux consultations suivantes :

Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire;

Plan de mobilité durable;

Projet de Loi 82 Loi sur le patrimoine culturel;

Participation aux états généraux du Vieux-Québec;

Participation à une formation sur les Agendas 21;

Participation à la rencontre annuelle de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean du Vieux-Québec.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2010, les principaux sujets abordés par les citoyennes et citoyens concernaient :

Signalisation sur la rue Dauphine, à la hauteur de la sortie du stationnement D'Youville;
Toilettes publiques;
Support à vélo;
Musique à l'extérieur des commerces;
Poubelle de rue sous la porte Saint-Louis;
Piscine du PSQ;
Style des lampadaires;
Saint-Louis-de-Gonzague;
Bassin Louise;
Comité Ville-Port;
PPU colline Parlementaire;
Clinique médicale;
Projet hôtelier au Capitole de Québec;
Fête des voisins;
Plan directeur de quartier;
Parc Notre-Dame-de-la-Garde;
Course Indy Car;
RTC, faiblesse de la desserte de transport en commun dans le Vieux-Québec;
Vitesse des véhicules sur la rue des Remparts.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, le conseiller municipal du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'Arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2010 :

États généraux du Vieux-Québec;
PPU colline Parlementaire;
Comité de suivi sur le Moulin à images;
Toilettes publiques et supports à vélo;
Affichage des commerces de proximité;
École Hébert-Couillard;
Espace 400^e et parc Canada;
Parcours écolobus;
Cordes à linge;
Parc Notre-Dame-de-la-Garde;
École Saint-Louis-de-Gonzague/Sœurs de la Charité;
Bruit dans le secteur de la Grande Allée;
Bassin Louise;
Parc de l'Esplanade;
Plan de mobilité durable;
Consultation du maire « Rêver la ville »;
Piscine du PSQ;

Comité du conseil de quartier sur le transport;
Assemblée annuelle de la conseillère municipale;
Soirée hommage aux bénévoles;
Résidence de tourisme;
Politique d'encadrement des grands événements;
Embellissement des stationnements municipaux du Cap-Blanc;
Programme triennal d'immobilisations;
Débat sur le bassin Louise.

7. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2010.

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC –
CAP-BLANC – COLLINE PARLEMENTAIRE**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC –
CAP-BLANC – COLLINE PARLEMENTAIRE**

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement Projet	1093	1500
Subventions – Autres		
	<u>1093</u>	<u>1500</u>
Charges		
Fonctionnement	855	929
Projets		
	<u>855</u>	<u>929</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	238	571
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>925</u>	<u>354</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1163</u>	<u>925</u>

Au nom du conseil de quartier :

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2010

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de Ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.